

L'an deux mil vingt et un, le quinze novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Availles en Châtellerault, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire Espace Descartes sous la présidence de Monsieur Bernard BIET, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 09 novembre 2021

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, GOVAERT Gérard, CHAUMONT Christian, LECLAIRE Laurent, MILLET Emmanuel, LARDEAU Jean-Pierre, PAGES Axel , TREMEL Jean-Pierre et Mmes THIAUDIERE Patricia, SPIEGEL Coralie, TESTARD Nathalie, PINEAU Martine, PICARD Anne, AUGER Nadia et Mme PIERRE-ANTIER Nathalie.

Etaient absents excusés: Mrs FRUCHON Damien (donne pouvoir à Mr MILLET), MORINEAU Christophe et Mme BERGER Stéphanie.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mr GOVAERT Gérard.

Le Maire ouvre la séance à 18h00.

Validation du dernier PV :

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2021 est adopté à l'unanimité sans observation.

Délibération n° 72 / 2021

APPROBATION CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE AVEC SOREGIES

VU la loi du 1^{er} Août 2003 n° 2003-709 relative au mécénat,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de SOREGIES d'apporter son soutien matériel, sans contrepartie financière, pour réaliser la pose et la déposer des illuminations de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la SOREGIES la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine pour un an à compter de la date de la signature.

Délibération n° 73 / 2021

NOUVELLE CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DEMATERIALISEE DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME AU 1/01/2022 AVEC LE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION ADS DE GRAND CHATELLERAULT

Par délibération du bureau communautaire en date du 16/03/2015, la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais a créé un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes membres de l'agglomération.

Par délibération du bureau en date du 13/11/2017, suite à l'élargissement du périmètre de l'agglomération, de nouvelles communes sont devenues adhérentes au service commun au 01/01/2018.

Les modalités d'organisation prévues dans la convention initiale signée entre Grand Châtellerault et la commune doivent être modifiées pour tenir compte de la dématérialisation de l'instruction au 1/01/2022 imposée par la loi n° 2018-1021 du 23/11/2018 (loi ELAN).

* * * *

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-4-2 concernant les services communs non liés à une compétence transférée,

VU l'article L 422-1 du code de l'urbanisme définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes,

VU les articles R 410-5 et R 423-15 du code de l'urbanisme autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers aux services d'une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités,

CONSIDERANT que l'instruction dématérialisée au 1/01/2022 des autorisations d'urbanisme par le service commun doit faire l'objet d'une convention définissant les modalités entre la commune et la communauté d'agglomération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec la communauté d'agglomération la convention jointe relative aux modalités d'instruction des autorisations d'urbanisme confiées par la commune au 1/01/2022.

Délibération n°74 / 2021

RENOVATION GROUPE SCOLAIRE ROGER MORIN : VALIDATION DE LA NATURE ET DU MONTANT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 15 mars 2021 par laquelle, le Conseil municipal a décidé d'engager des travaux de rénovation énergétique de la partie la plus ancienne des bâtiments du groupe scolaire Roger Morin.

Après avoir fait réaliser les audits énergétiques et techniques de cet immeuble, il s'avère que des travaux importants sont à prévoir pour qu'il puisse être remis à un niveau de performance qui réponde aux normes actuelles.

Une présentation détaillée de ces différents travaux est faite aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ✓ d'engager les travaux de rénovation énergétique et de remise en état général du groupe scolaire Roger Morin pour un budget global de 529 414 € HT soit 635 296 € TTC, à l'unanimité,
- ✓ de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette rénovation au cabinet d'architecture Pascal Barranger, pour un montant de 42 653.60 € HT soit 51 184.32 € TTC, à l'unanimité,
- ✓ de conserver la couverture en ardoise sur le bâtiment et donc de ne pas retenir le projet d'installation de panneaux photovoltaïques proposé par DEMOSOL, à l'unanimité,
- ✓ de conserver le système de chauffage au gaz, à l'unanimité,
- ✓ d'installer une VMC double flux pour un montant estimé à 80 000 € par 12 voix pour et 5 abstentions,
- ✓ d'autoriser le Maire à engager les investissements de rénovation de l'école, à l'unanimité,
- ✓ d'autoriser le Maire à solliciter le maximum de subventions auprès de l'Etat (DETR et DSIL) et du Syndicat Energies Vienne, à l'unanimité.

Délibération n° 75 / 2021

RENOVATION COMMERCE : VALIDATION DE LA NATURE ET DU MONTANT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 mars 2021 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'engager des travaux de rénovation énergétique du bâtiment du commerce qui appartient à la commune.

Après avoir fait réaliser les audits énergétiques et techniques de cet immeuble, il s'avère que des travaux sont à prévoir pour qu'il puisse être remis à un niveau de performance qui réponde aux normes actuelles.

Une présentation détaillée de ces différents travaux est faite aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'engager les travaux de rénovation énergétique et de remise en état général des bâtiments du commerce pour un budget global de 219 023 € HT soit 262 828 € TTC,
- ✓ de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette rénovation au cabinet d'architecture Pascal Barranger, pour un montant de 17 754.22 € HT soit 21 305.06 € TTC,
- ✓ d'autoriser le Maire à engager les investissements de rénovation des locaux du commerce,
- ✓ d'autoriser le Maire à solliciter le maximum de subventions auprès de l'Etat (DETR et DSIL) et du Syndicat Energies Vienne.

Délibération n° 76 / 2021

RENOVATION ANCIENNE POSTE SITUE AU N° 10 PLACE RENE DESCARTES EN CABINET MEDICAL

Le Maire présente au Conseil municipal les audits énergétiques et techniques qui ont été réalisés sur l'immeuble de l'ancienne poste au 10 Place René Descartes Il s'avère que des travaux sont à prévoir pour qu'il puisse être remis à un niveau de performance qui réponde aux normes actuelles afin de pouvoir le proposer à la location pour y installer un professionnel de santé.

Une présentation détaillée de ces différents travaux est faite aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'engager les travaux de rénovation énergétique et de remise en état général des bâtiments de l'ancienne poste pour un budget global de 135 946 € HT soit 163 136 € TTC,
- ✓ de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette rénovation au cabinet d'architecture Pascal Barranger, pour un montant de 14 093.64 € HT soit 16 912.37 € TTC,
- ✓ d'autoriser le Maire à engager les investissements de rénovation des locaux,
- ✓ d'autoriser le Maire à solliciter le maximum de subventions auprès de l'Etat (DETR et DSIL) et du Syndicat Energies Vienne.

Délibération n°77 / 2021

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que la DGF (subvention de l'Etat) est en partie calculée sur la longueur des routes communales. Cette mise à jour n'a pas été faite depuis 2008. Il est donc nécessaire de reclasser les nouvelles routes créées dans la commune et notamment celles des lotissements qui ont été cédées dans les années passées.

Le classement de la voirie communale évolue donc comme suit :

Rues communales répertoriées	
rue des Bouvreuils	352
rue des Chardonnerets	36
rue des Rossignols	113
rue Blériot	57
rue Antoine de St Exupéry	151
rue Roland Garros	53
Impasse du Marchais	50
rue de Prinçay	269
Chemin de Trainebot	823
ZI des Varennes	100
Total	2004

La longueur des routes à ajouter est de 2004 mètres, ce qui porte la longueur totale des routes communales à 26 533 km.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le nouveau classement de la voirie communale.

Il charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et formalités en vue de ce classement.

Questions diverses :

• **Litige Mr GAUDIN Sylvain**

L'audience sur intérêt civil au Tribunal fixée au 15 novembre est reportée au début d'année 2022 puisque nous restons dans l'attente de la décision de la chambre des appels correctionnels.

L'audience de la chambre des appels correctionnels est maintenue le 6 décembre, suite à l'appel qui a été interjeté contre la décision rendu par le Tribunal correctionnel le 14 mars 2019.

Le Maire précise qu'un éventuel compromis avec Mr GAUDIN ne pourra être envisagé qu'après la décision du tribunal sur les différentes procédures en cours.

Mr TREMEL ajoute qu'une première tentative de médiation avec l'ancienne équipe municipale a déjà échouée.

• **Dénonciation du marché voirie avec la société EIFFAGE**

Mr LEDOUX indique que le marché de voirie, signé en septembre 2019 et qui doit prendre fin en septembre 2022 peut être dénoncé chaque année. Les travaux réalisés par EIFFAGE en 2020 n'étant pas satisfaisants, il a été décidé de dénoncer le marché en cours. Les prochains travaux de voirie programmés en 2022 seront donc réalisés selon un nouveau marché suite à un nouvel appel d'offre groupé, géré par la CAGC.

• **Mise en conformité de notre PLU avec le SCOT**

Au regard du code de l'urbanisme, la Préfecture demandé aux communes de mettre en compatibilité leur PLU avec le document d'orientation et d'objectifs du SCOT.

Le cabinet URBAGO qui a piloté l'élaboration de notre PLU a été sollicité pour effectuer cette étude. URBAGO nous fait remarquer les écarts qui existent entre notre PLU voté en décembre 2018 et le SCOT voté à mi année 2020.

Ces écarts ne justifient pas d'engager une modification ou une révision de notre PLU.

Interventions des adjoints

Mme THIAUDIERE :

La date du repas de Noël des personnes âgées est fixée au 12 décembre 2021. Un colis sera distribué aux personnes qui ne bénéficieront pas du repas.

Dix volontaires se sont prononcés dans le cadre de la Participation Citoyenne. Mr le Maire va arrêter prochainement la liste des candidats qui sera transmise à la gendarmerie afin de pouvoir procéder à la signature de la convention pour la mise en œuvre effective de ce service dans commune dès le début de l'année 2022..

Un logement social est disponible en location à la rue des Pinsons.

Mr LEDOUX :

Des arbres gênants en bordure de la rue des Alouettes seront arrachés.

Des nouveaux panneaux routiers prévus suite aux modifications de signalisation dans la commune ont été commandés et seront installés avant la fin de l'année.

Une boîte à livres va être installée devant l'ancienne agence postale.

Mr CHAUMONT :

Fait part des nouvelles mesures sanitaires liées au COVID 19 dans le département.

Mme PINEAU :

Le site internet de la commune se présente désormais avec une nouvelle maquette.

Mr le Maire :

Le délai de recours des tiers sur le permis d'aménager du futur lotissement de la rue des Nauds est échu. Nous allons pouvoir demander à la société Ages et Vie de lancer le projet de construction de la résidence séniors.

Mr Jean-Marie Rolland a engagé une action en justice contre la commune suite à la modification de classement dans le PLU de son terrain situé aux Varennes.

Prochain Conseil municipal le 20 décembre 2021 à 18 h.

FIN DE SEANCE : 20H10

Le secrétaire de séance,


Gérard GOVAERT

Le Maire,


Bernard BIET

